

**Entente concernant  
l'Initiative de lutte contre l'itinérance**

**IPLI 2007-2009**

---

**Plan communautaire  
Agence de la santé et des services sociaux  
de Montréal**

---

Montréal  
3 Octobre 2007

Québec 



**Entente concernant  
l'Initiative de lutte contre l'itinérance**

**IPLI 2007-2009**

---

**Plan communautaire  
Agence de la santé et des services sociaux  
de Montréal**

---

Montréal  
3 Octobre 2007

*Agence de la santé  
et des services sociaux  
de Montréal*

**Québec** 

Ce document peut être reproduit ou téléchargé pour une utilisation personnelle ou publique à des fins non commerciales, à la condition d'en mentionner la source.

© Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, 2007.

ISBN 978-2-89510-402-5 (version imprimée)

ISBN 978-2-89510-403-2 (PDF)

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007

Ce document est disponible :

- au Centre de documentation de l'Agence de Montréal

Téléphone : 514 286-5604

- à la section « Documentation » du site Internet de l'Agence :

[www.santemontreal.qc.ca](http://www.santemontreal.qc.ca)

# Table des matières

Membres du Comité de liaison en itinérance de la région de Montréal responsables du plan communautaire .....	7
<b>PRÉSENTATION</b> .....	8
<b>1. LE PLAN COMMUNAUTAIRE</b> .....	8
<b>2. ÉLABORATION DU PLAN COMMUNAUTAIRE</b> .....	8
<b>3. L'ITINÉRANCE DANS LA RÉGION DE MONTRÉAL</b> .....	8
<b>3.1 PROFIL DE LA COLLECTIVITÉ</b> .....	9
3.1.1 L'itinérance dans la région de Montréal .....	9
<input type="checkbox"/> <i>Territoire géographique visé</i> .....	9
<input type="checkbox"/> <i>Profil socio-démographique et socio-économique du territoire</i> .....	9
<input type="checkbox"/> <i>Le dénombrement des personnes en situation d'itinérance dans la région de Montréal</i> .....	10
3.1.2 Évaluation des atouts et des besoins de la communauté .....	10
<input type="checkbox"/> <i>Les atouts</i> .....	11
<input type="checkbox"/> <i>Les personnes en situation d'itinérance dans la région de Montréal</i> .....	12
<input type="checkbox"/> <i>Les besoins des personnes en situation d'itinérance et les services et activités à consolider ou à développer d'ici mars 2009</i> .....	14
<b>3.2 OBJECTIFS ET PRIORITÉS DES GOUVERNEMENTS FÉDÉRAL ET PROVINCIAL</b> .....	15
<input type="checkbox"/> <i>Objectifs généraux du Canada</i> .....	15
<input type="checkbox"/> <i>Objectifs et principes directeurs du Québec</i> .....	16
<input type="checkbox"/> <i>Priorités du Canada et du Québec dans le cadre du Programme IPLI</i> .....	16
3.2.1 Objectifs stratégiques pour la prévention et la réduction de l'itinérance pour la Région de Montréal .....	18
3.2.2 Priorités de la région de Montréal pour la période 2007-2009, compte tenu du profil de la collectivité .....	19
<b>3.3 STRATÉGIE DE RÉALISATION POUR LA RÉGION DE MONTRÉAL</b> .....	19
3.3.1 Résultats, stratégies et mesure de progrès .....	19
▪ En matière de prévention .....	19
▪ En matière de services adaptés aux besoins des personnes itinérantes : les services d'urgence et l'intégration sociale des personnes en situation d'itinérance .....	20
▪ En matière d'amélioration des connaissances, de la recherche et de la formation en matière d'itinérance .....	21
3.3.2 Contributions prévues .....	21
<b>3.4 VIABILITÉ À LONG TERME</b> .....	23

<b>3.5 PROCESSUS COMMUNAUTAIRES</b> .....	23
3.5.1 Moyens d'action et capacités .....	23
3.5.2 Planification 2007-2009 .....	24

## **Références**

*Veillez noter que le masculin est employé comme genre neutre pour alléger le texte, on ne doit y voir aucune forme discriminatoire.*

**Membres du Comité de liaison en itinérance de la région de Montréal  
responsables du plan communautaire**

---

<b>Monsieur Jacques Boivin *</b> Service de l'habitation, Ville de Montréal	<b>Madame Micheline Cyr *</b> Auberge Madeleine
<b>Madame Johanne Ouimet *</b> CSSS Jeanne-Mance	<b>Madame Isabelle Landry</b> Service de Police de la Ville de Montréal
<b>Monsieur Guy-Pierre Lévesque *</b> Méta-d'Âme	<b>Madame Marie-France Tessier-Bécotte</b> CHUM – St-Luc
<b>Monsieur Aki Tchitacov *</b> Le Bon Dieu dans la rue	<b>Madame Josée Martel</b> CHUM – St-Luc
<b>Monsieur James Hughes *</b> Old Brewery Mission	<b>Monsieur Carole Murphy *</b> Programme itinérance, Centre Dollard-Cormier
<b>Madame France Labelle *</b> Refuge des jeunes de Montréal	<b>Monsieur Yann Morrisseau</b> Le Curateur public du Québec
<b>Monsieur Guy Lacroix *</b> Développement social, Ville de Montréal	<b>Monsieur Luis Osorio</b> Armée du Salut
<b>Madame Sylvie Desbiens</b> Équipe mobile URHESS - CHUM	<b>Madame Claudine Laurin *</b> Fédération des OSBL d'habitation de Montréal (FOHM)
<b>Madame Lucie Pelletier *</b> Centre de Services Canada (CSC)	<b>Madame Sandhia Vadlamudy *</b> Plein Milieu
<b>Monsieur Daniel Labesse</b> Direction de la santé publique	<b>François Villemure *</b> <b>Les Auberges du coeur</b>
<b>Monsieur Pierre Gaudreau*</b> Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal	<b>Madame Manon Ranger *</b> Conseillère dossier IPLI, Agence de la santé et services sociaux de Montréal

---

\* Ces personnes ont participé aux travaux du Comité des partenaires

## Présentation

« Nous savons qu'être itinérant ou sans-abri, c'est être pauvre, sans ressource. Mais au-delà de cette évidence, il n'existe pas de caractéristique précise qui permette de distinguer clairement les personnes sans-abri des autres....

L'identité itinérante, c'est aussi l'identité pour soi, en d'autres termes, le fait d'assumer de se définir ou d'être défini comme sans-abri, comme itinérant. Or il nous semble qu'il y ait là un enjeu de taille. En effet, les personnes perçues comme itinérantes se retrouvent dans le regard de l'autre; elles sont elles-mêmes confrontées aux multiples images qui conforment leur quotidienneté »

Extrait de *L'Errance urbaine*, Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale, L'an 2000, pp. 435-436.

### 1. LE PLAN COMMUNAUTAIRE

Cette nouvelle Entente fédérale-provinciale a été signée le 3 octobre 2007 et couvre la période comprise entre le 1<sup>er</sup> avril 2007 et le 31 mars 2009.

Ce nouveau plan communautaire s'inscrit en continuité avec le deuxième plan et certains éléments ont fait l'objet d'une mise à jour du plan communautaire de juillet 2003.

### 2. ÉLABORATION DU PLAN COMMUNAUTAIRE

L'élaboration du Plan communautaire et des projets en découlant est coordonnée par l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal qui approuve le plan et en soutient la réalisation et le suivi. Ainsi, le Comité des partenaires de Montréal, sous la coordination de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, dépose son 3e plan communautaire dans le cadre de l'entente fédérale-provinciale concernant l'initiative de partenariats de lutte contre l'itinérance. (IPLI). Les plans communautaires adoptés dans le cadre des ententes IPAC ont permis d'établir des balises pour une mise en place de ce programme qui a satisfait l'ensemble des acteurs concernés à Montréal, tant institutionnels que communautaires. C'est fort de cette grande adhésion que le comité des partenaires a travaillé ce nouveau plan.

Les travaux sur le Plan communautaire ont grandement été alimentés par le *Plan d'Action intersectoriel en itinérance*. Piloté par le comité de liaison en itinérance, qui réunit depuis plus de 15 ans les acteurs gouvernementaux, municipaux et communautaires, le Plan d'action intersectoriel, approuvé en juin 2007, identifie des besoins, des enjeux, des priorités et des actions à mener sur le dossier de l'itinérance à Montréal.

### 3. L'ITINÉRANCE DANS LA RÉGION DE MONTRÉAL

Le bilan du plan communautaire visé à l'entente de 2003-2006 permet de tirer certains constats au regard de l'atteinte des objectifs fixés tout comme il permet d'identifier les défis à relever au plan régional en matière d'itinérance.

Les investissements pour la période 2003-2006 liés à l'objectif prioritaire visant l'amélioration des conditions de vie et de santé des personnes itinérantes ont permis de rejoindre différentes catégories de personnes et de milieux préalablement ciblés : 55% du financement a été

recommandé pour la construction et/ou la rénovation de 231 unités réparties en 4 unités de refuge, 52 unités de logement de transition et 174 unités de logement permanent avec soutien communautaire. Toutefois, la réponse à des besoins de base demeure encore un défi de taille à relever pour les prochaines années.

Par ailleurs, 25% du financement a été affecté à des services d'intervention directe auprès de la clientèle (environ 84 postes), services qui s'inscrivent dans la poursuite de l'objectif de consolidation des organismes et des ressources existantes en itinérance; 11% du financement a été affecté pour de l'amélioration locative, 7% pour l'achat de matériel et d'équipement et 2% pour de la formation recherche. Le défi demeure de maintenir et consolider le financement des postes d'intervention pour les organismes.

### **3.1 PROFIL DE LA COLLECTIVITÉ**

#### **3.1.1 L'itinérance dans la région de Montréal**

##### *Territoire géographique visé*

Les quartiers centraux de l'île de Montréal sont les secteurs reconnus les plus touchés par l'itinérance. Cependant, en raison de l'éclatement des populations itinérantes, d'autres quartiers périphériques vivent des situations difficiles : des interventions ont émergé ou peuvent émerger dans ces quartiers. Le Comité de liaison en itinérance reconnaît que ces interventions peuvent favoriser la prise en charge locale et offrir une solution préventive à la concentration des personnes itinérantes et des ressources dans les quartiers centraux.

Par ailleurs, certains organismes à mandat régional ont déployé leurs services dans plusieurs quartiers sur le territoire montréalais et ils ont un rôle actif à jouer en itinérance. Si la concentration du phénomène correspond à un territoire circonscrit, les ressources/solutions, quant à elles, sont «davantage voyageuses»; conséquemment, le plan communautaire doit permettre la réalisation de projets qui répondent à des besoins prioritaires, quel que soit leur lieu d'émergence.

##### *Profil socio-démographique et socio-économique du territoire*

En 2006, l'Île de Montréal compte environ 1,9 million d'habitants, soit près du quart de la population québécoise. Montréal voit sa population croître de quelque 11 000 personnes chaque année en raison, notamment, de l'immigration internationale.

En 2006, 19% de la population montréalaise a moins de 18 ans, 66% est âgée entre 18 et 64 ans et les personnes de 65 ans et plus représentent 15 % de la population. Selon le dernier recensement de 2001, on estime que la population immigrante représente 27% de la population de Montréal alors qu'en 1981, cette proportion était de 21%.

Sur l'Île de Montréal, plus d'une personne sur quatre (soit 29%) vit sous le seuil de faible revenu (données de l'an 2000). En 2006, 9,5% des Montréalais bénéficient d'une prestation d'assistance-emploi (aide sociale), comparativement à 6,7% de la population du reste du Québec. Les données relatives au logement pour la région de Montréal font état d'une certaine amélioration :

- La proportion du nombre total d'unités de logement dont est propriétaire un ménage ayant un besoin impérieux de logement<sup>1</sup> est passée de 7,35% en 1996 à 5,24% en 2001;

---

<sup>1</sup> Ressources humaines et Développement social Canada. Initiative nationale pour les sans abri. *Données démographiques et sociodémographiques de la collectivité* (RMR de Montréal – Montréal-Centre. P.3

- La proportion d'unités de logement en location par un ménage ayant un besoin impérieux de logement est passée quant à elle, de 33% en 1996 (149 805 unités) à 25% en 2001 (119 610 unités de logement)

Cependant, le pourcentage du revenu consacré au logement (y compris les services publics) par les ménages locataires d'unités de logement ayant un besoin impérieux de logement demeure stable à 50% des revenus.

- Le recensement de 2001 indiquait qu'à Montréal parmi les ménages locataires:

192 000 ménages consacraient plus de 30 % leur revenu pour se loger;  
 96 000 ménages consacraient plus de 50 % leur revenu pour se loger;  
 66 000 ménages consacraient plus de 80 % leur revenu pour se loger.

#### ❑ *Le dénombrement des personnes en situation d'itinérance dans la région de Montréal*

L'exercice de dénombrement le plus récent date de 1998. L'Institut de la statistique du Québec<sup>2</sup> affirmait alors que «Montréal comptait 28 214 personnes différentes ayant fréquenté soit un centre d'hébergement (8 253), soit une soupe populaire et centre de jour (19 961); de ce nombre, 12 666 personnes avaient été sans domicile fixe au cours des 12 derniers mois.

Une étude plus récente de Marie-Marthe Cousineau (2005)<sup>3</sup> concernant les personnes fréquentant pour une première fois un refuge en saison froide fait état de 697 nouvelles personnes différentes recensées durant la période du 15 décembre 2003 au 15 avril 2004 (soit 3 mois). Par exemple, une des refuges, la Mission Old Brewery faisait mention dans son rapport annuel, d'un nombre total de 1 264 nouveaux clients pour l'année 2005-2006.

Des données relatives au nombre de personnes en situation d'itinérance recevant de l'aide de la sécurité du revenu dont le versement du chèque d'assistance-emploi (aide sociale) est assuré par l'intermédiaire des Centres locaux d'emploi permettent de constater une augmentation très forte du nombre de personnes qui se prévalent de cette modalité : entre 2002 et 2005, le nombre d'itinérants se prévalant de ce service est passé de 196 à 1 270, soit une augmentation de 548%. Quant au nombre de femmes se prévalant de ce service, il est passé de 31 à 140 (une augmentation de 352%) et le nombre d'hommes est passé de 165 à 1 130 (une augmentation de 584%).<sup>4</sup>

### **3.1.2 Évaluation des atouts et des besoins de la communauté**

Depuis plusieurs années, les intervenants de la région montréalaise ont dû répondre à de nombreux besoins qui tiennent compte, d'une part, de l'évolution de la situation du phénomène

---

«On dit d'un ménage qu'il éprouve des besoins impérieux de logement si son habitation n'est pas conforme à au moins une des normes relatives à la qualité, à la taille ou à l'abordabilité et si 30% de son revenu total avant impôt serait insuffisant pour payer le loyer médian des logements acceptables (répondant aux trois normes) situés dans sa localité. (SCHL, Le logement au Canada en ligne).»

<sup>2</sup> Fournier, L., Chevalier, S., Ostoj, M. et Caulet, M. *Dénombrement de la clientèle itinérante dans les centres d'hébergement, les soupes populaires et les centres de jour des villes de Montréal et de Québec 1996-1997*. Rapport de recherche. Santé Québec. 1998

<sup>3</sup> Cousineau, M.-M., Courchesne, A., Matton-Laquerre, V. et Jastremski, M. *Portrait de la clientèle fréquentant les refuges pour itinérants en saison froide*. Rapport de recherche. Centre international de criminologie comparée. Montréal, 2005.

<sup>4</sup> Ville de Montréal, Service du développement culturel de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle. *Tableaux sur le nombre d'itinérants de la région de Montréal qui se sont présentés dans un Centre local d'emploi pour le versement d'un chèque d'assistance emploi*. Années 2002 à 2005.

de l'itinérance dans la région (chronicité et périodes transitoires), et d'autre part, de l'évolution du développement de services déjà en place ainsi que du financement qui s'y rattache.

#### □ *Les atouts*

Les intervenants de la région de Montréal ont investi énormément au niveau des ressources humaines, immobilières et financières pour lutter contre le phénomène. Il existe des programmes de financement provenant tant des ressources publiques que du secteur privé.

Parmi les investissements financiers les plus importants octroyés à certaines catégories d'organismes communautaires de Montréal, mentionnons ceux accordés par l'Agence de la santé et des services sociaux dans le cadre du programme SOC, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2006 au 31 mars 2007. Parmi la soixantaine d'organismes subventionnés, on compte les catégories suivantes :

- Les refuges pour les femmes
- Les maisons d'hébergement pour les femmes violentées ou en difficulté
- Les refuges pour les hommes
- Les maisons d'hébergement pour hommes en difficulté
- Les ressources d'hébergement d'urgence et de dépannage pour les clientèles en difficulté
- Les ressources de dépannage pour les jeunes
- Les maisons d'hébergement communautaire jeunesse
- Les ressources pour les clientèles présentant des problèmes de santé mentale, alcoolisme et autres toxicomanies, VIH-SIDA
- Les ressources de défense des droits des démunis

La contribution de la Ville de Montréal représente également un investissement important particulièrement depuis le lancement de l'opération *Solidarité 5 000 logements* lancée en 2002. Au moins 10% de ces nouveaux logements sociaux sont réservés aux personnes à risque d'itinérance. Cette opération a permis la réalisation de 611 logements dans 22 projets répartis dans 12 quartiers. Près de 63 M\$ ont été investis pour la réalisation de ces logements<sup>5</sup>. Ces logements s'adressent à des personnes itinérantes ou à risque d'itinérance : hommes et femmes, femmes avec enfants, jeunes de la rue et personnes ayant des problèmes de santé mentale ou de toxicomanie. Le coût moyen du loyer mensuel varie entre 135\$ et 190\$.

L'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal assure un budget récurrent évalué à plus de 1 M\$ sur une base annuelle pour le soutien communautaire à cette clientèle. Il est à noter que la ville intervient également, de concert avec les organismes communautaires et le réseau de la santé et des services sociaux au plan de l'hébergement d'urgence.

Par ailleurs, le Bottin des ressources communautaires pour les personnes itinérantes dans le Grand Montréal (édition 2006) donne un aperçu du chemin parcouru pour venir en aide à cette clientèle fortement marginalisée et ayant difficilement accès à des services. Ce bottin fournit la liste et la description détaillée de 140 organismes communautaires au service des personnes itinérantes. Les services communautaires et institutionnels offerts couvrent les domaines suivants :

- Assistance matérielle : nourriture et vêtements
- Centres de jour et de soir
- Concertation et partenariats
- Distribution de chèques de la Sécurité du revenu

---

<sup>5</sup> Le financement de la réalisation de ces unités se présente comme suit : SHQ (AccèsLogis) : 27,9 M\$. INSA-IPAC : 9,4 M\$, Ville de Montréal (Accès Logis) : 6,7 M\$, SCHL (PAMH) : 1,5 M\$, donateurs privés : 1,5 M\$, prêts hypothécaires : 14 M\$ et autres programmes : 1,7 M\$.

- Hébergement dépannage : hommes, femmes, jeunes
- Hébergement et réinsertion : hommes, femmes, jeunes
- Information, référence et services psychosociaux
- Santé
- Toxicomanies et jeu excessif
- Unités mobiles et travail de rue
- Urgence
- Travail de milieu et de proximité
- Accompagnement
- Logement social avec soutien communautaire.

Fort des expériences au plan régional, le renouvellement de l'IPLI pour la période 2007-2009 devrait permettre d'assurer la continuité de services existants et le développement de nouveaux projets. Le programme est très attendu par la communauté montréalaise malgré les difficultés liées à la non récurrence des fonds. Les travaux menés par l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, en concertation avec ses partenaires, reflètent les consensus de la communauté impliquée en itinérance.

Par ailleurs, l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, en collaboration avec le Comité de liaison en itinérance, a élaboré au cours de la dernière année, le *Plan d'action intersectoriel en itinérance 2007-2012*. Les partenaires impliqués entendent ainsi poursuivre la lutte contre l'itinérance sur l'ensemble du territoire de l'Île de Montréal et continuer d'apporter des solutions structurantes aux personnes dans le besoin.

Le plan d'action intersectoriel en itinérance a fait l'objet d'une consultation auprès de l'ensemble des partenaires afin de convenir des orientations, objectifs et actions à entreprendre d'ici 2012 et à préciser leur contribution et leur engagement dans le cadre de ce plan d'action.

Conséquemment, le présent plan communautaire est en continuité avec le second plan et prend en compte les objectifs et actions contenus dans le *Plan d'action intersectoriel en itinérance 2007-2012* pour la région de Montréal. Ce plan communautaire devrait permettre aux promoteurs concernés par le développement de services aux sans-abri de se mettre à la tâche pour poursuivre et renouveler leur action.

#### ☐ *Les personnes en situation d'itinérance dans la région de Montréal*

En 1987, le Comité des sans-abri de la Ville de Montréal adoptait la définition suivante de l'itinérance :

*« une personne qui n'a pas d'adresse fixe, qui n'a pas l'assurance de logement stable, sécuritaire et salubre pour les 60 jours à venir, à très faible revenu, avec une accessibilité discriminatoire à son égard de la part des services, avec des problèmes soit de santé physique, de santé mentale, soit d'alcoolisme et/ou de toxicomanie, et/ou de désorganisation sociale et dépourvue de groupe d'appartenance stable<sup>6</sup> ».*

En 2001, dans le cadre des travaux de l'Initiative de Partenariats en Action Communautaire (IPAC), le Comité des partenaires complétait cette définition par l'ajout suivant : *«...parmi les caractéristiques sociales les plus souvent remarquées dans la population itinérante, on retrouve l'exclusion, l'instabilité permanente et le cumul des problèmes».*

<sup>6</sup> GODLEY, Claudette et al. *Vers une politique municipale pour les sans-abri*. Rapport du comité des sans-abri déposé au Conseil municipal de la Ville de Montréal le 13 avril 1987.

Le phénomène de l'itinérance est présent et visible dans plusieurs quartiers centraux. Toutefois, le phénomène est aussi en émergence hors du centre-ville. Il est reconnu que les personnes itinérantes vivent généralement une existence marquée par l'exclusion sociale et la désaffiliation sociale. Elles sont aux prises avec la pauvreté, le chômage, la rareté de logements salubres, rencontrant leur capacité de payer et la discrimination exercée à l'égard de ces personnes sur le marché locatif. Au plan individuel, leur parcours est ponctué d'histoires de maladie, de violence, de décrochage et d'échecs. Pour les femmes itinérantes, la violence conjugale est souvent un des facteurs ayant contribué à leur situation.

L'itinérance se diversifie et se présente sous diverses facettes. Les responsables des ressources se retrouvent devant des demandes ou des situations de plus en plus complexes. Dans le cadre des travaux de l'IPAC, les membres du Comité des partenaires ajoutaient que *«les personnes itinérantes couvrent maintenant toute la gamme des catégories à la fois plus jeunes et plus âgées. La clientèle journalière apparaît encore comme une population très masculine malgré une augmentation du nombre de femmes. Les 30-44 ans sont la cohorte la plus nombreuse en hébergement»*<sup>7</sup> Globalement la moyenne d'âge diminue. L'itinérance se compose également de personnes provenant de groupes ethnoculturels ce qui reflète la réalité urbaine actuelle.

L'itinérance chronique est fréquente et rend le phénomène encore plus visible. Les problèmes sont de plus en plus complexes, avec une combinaison de problématiques toujours plus large : violence, problèmes de santé physique, de santé mentale, troubles envahissants du développement et déficience intellectuelle, sur-médication, alcoolisme et polytoxicomanie, prostitution, jeu compulsif, isolement, solitude.

Le phénomène de l'itinérance des personnes autochtones est de plus en plus visible à Montréal. L'ensemble des partenaires convient qu'on ne peut recourir uniquement aux modes d'interventions usuels avec les membres des Premières Nations et qu'il y a beaucoup à faire, entre autres, au niveau des problèmes d'alcoolisme, de toxicomanie et de logement. Une réflexion doit être amorcée sur les approches les plus adaptées au regard des expériences acquises avec cette population.

Dans un document produit en 2002<sup>8</sup>, le Centre d'amitié autochtone de Montréal affirme que l'exclusion et la ségrégation sont le lot des Montréalais membres des Premières Nations, Inuits et Métis. Des barrières culturelles, linguistiques et des critères administratifs ne tenant pas compte des particularités culturelles freineraient ces personnes dans la quête de services.

Les jeunes de la rue présentent un profil plus diversifié : on croise des jeunes issus des Centres jeunesse ou des jeunes laissés-pour-compte, des jeunes provenant d'une région éloignée, venus trouver du travail en ville, des jeunes prostitués, des jeunes de banlieue venus passer la fin de semaine au centre-ville, des jeunes utilisateurs de drogues injectables, des jeunes anarchistes en butte contre la société capitaliste. Montréal constitue un pôle d'attraction important, notamment pour les jeunes de la rue en provenance des régions et de l'extérieur du Québec.

Selon l'étude de Céline Bellot en 2003 *«...l'explosion estivale du nombre de ces jeunes ne doit pas nous faire croire que l'errance estivale est très différente de l'expérience annuelle de la rue. Le caractère saisonnier de cette figure renvoie davantage à la visibilité du phénomène qu'à des différences particulières entre les jeunes présents durant l'été dans la rue ou durant toute*

---

<sup>7</sup> Plan communautaire de la région de Montréal. 2003

<sup>8</sup> Homelessness Among Montreal's First Nation, Inuit and Métis, A summary Report of Findings, Native Friendship Centre of Montreal, June 2002.

*l'année. Pour autant, la quête de soi se réalise dans des expériences différentes. C'est pourquoi, il importe d'accompagner cette errance estivale pour prévenir sa chronicité».*<sup>9</sup>

- *Les besoins des personnes en situation d'itinérance et les services et activités à consolider ou à développer d'ici mars 2009*

Le comité des partenaires insiste particulièrement sur l'importance du cumul des problématiques constaté chez la population itinérante à Montréal. Dans le cadre de l'élaboration du Plan d'action intersectoriel en itinérance, les problématiques et tendances émergentes suivantes ont été identifiées :

- L'accès à l'hébergement d'urgence demeure fragile et il y a pénurie de ressources pour les personnes exclues des refuges. La population masculine est encore celle qui est la plus visible chaque jour.
- La production annuelle de nouveaux logements sociaux avec soutien communautaire pour la population itinérante ou à risque de le devenir, doit être planifiée pour offrir une réelle opportunité de réinsertion sociale et prévenir l'engorgement des refuges.
- Le financement récurrent du soutien communautaire dans les OSBL d'habitation existants doit être consolidé.
- La capacité d'accompagnement des refuges doit être renforcée et soutenue
- La diminution du parc privé de maisons de chambres se poursuit.
- Les cas de multi-problématiques et de double-diagnostics sont plus fréquents. L'accès aux services d'urgence en milieu hospitalier demeure problématique; l'accès aux soins et aux suivis l'est également.
- Les personnes souffrant de problèmes de santé mentale obtiennent difficilement le niveau de services requis par leur état.
- Les problèmes reliés aux diverses formes de dépendance sont importants.
- La cohabitation entre les différents groupes de citoyens (personnes itinérantes, jeunes de la rue, commerçants, résidants, etc.) crée des tensions dans certains secteurs de la ville.
- L'espace public non-sécuritaire et l'intolérance représentent un risque supplémentaire pour les femmes sans-abri.
- Les problèmes reliés à la judiciarisation des personnes itinérantes et des jeunes de la rue nécessitent différentes actions.
- L'offre de formation et/ou d'information des intervenants oeuvrant auprès des personnes itinérantes devrait être optimisée.
- Le phénomène de l'itinérance serait encore en croissance, selon de nombreux intervenants ; toutefois, nous ne disposons pas de données à jour permettant d'avoir un portrait bien documenté de la situation (nombre/profils/caractéristiques).

Au regard des tendances émergentes, on retiendra notamment :

- Le rajeunissement de la population itinérante ou à risque.
- La présence grandissante de personnes de la communauté autochtone.
- Le vieillissement de la population itinérante et les problèmes sociaux-sanitaires qui y sont reliés.

---

<sup>9</sup> Bellot, C. et Goulet, M. *Les besoins en logement des jeunes en situation de rue*. Montréal. Rapport de recherche. Ville de Montréal.2003, p.13

Tenant compte de ces problématiques et tendances, la région demeure toujours confrontée à une très forte demande et la situation se complexifie par la diversité et la chronicité des problèmes.

La région de Montréal accueille également des populations particulières dont nous devons tenir compte. La présence des communautés culturelles et de la population autochtone posent des défis d'intégration pouvant mener à l'itinérance. La présence de cette dernière clientèle apparaît encore comme un phénomène marginal dans notre région; cependant, nous reconnaissons qu'elle doit être aidée dans la mesure de ses besoins.

Des responsabilités partagées sont devenues nécessaires devant l'ampleur de la tâche. Le partenariat s'avère une stratégie incontournable dans bien des cas, un seul groupe/organisme ne pouvant pas isolément apporter la solution appropriée. Des interventions dans ce sens doivent être encouragées, de nouveaux partenaires doivent s'impliquer.

Ces perspectives ne doivent cependant pas occulter les difficultés de plusieurs ressources existantes face à leur capacité de répondre à leur mandat ou de développer de nouveaux projets: la précarité du financement et le débordement de la demande posent des problèmes de taille.

### **3.2 OBJECTIFS ET PRIORITÉS DES GOUVERNEMENTS FÉDÉRAL ET PROVINCIAL<sup>10</sup>**

Les gouvernements du Canada et du Québec ont précisé leurs objectifs et priorités respectifs à partir desquels les orientations, objectifs stratégiques et priorités ont été identifiés par la communauté dans le cadre de ce Plan communautaire. Ceux-ci guideront la sélection des projets pouvant bénéficier d'une contribution dans le cadre du programme IPLI 2007-2009.

#### **□ Objectifs généraux du Canada**

L'initiative de partenariats de lutte contre l'itinérance (IPLI) constitue la pierre angulaire d'une stratégie par laquelle, dans le but de prévenir et réduire l'itinérance, le Canada poursuit trois objectifs généraux:

- Améliorer les partenariats, particulièrement avec l'ensemble des provinces et territoires, tout en poursuivant la collaboration avec le Québec dans le cadre de l'Entente à venir;
- Accroître la viabilité des solutions à long terme, en misant sur une planification, des partenariats et des connaissances qui permettent une harmonisation efficace des investissements et des mesures de soutien à l'échelle des collectivités;
- Produire pour les sans-abri des résultats tangibles, qui répondent directement à leurs besoins par des effets visibles ou mesurables;

et, d'ici le 31 mars 2009, vise à :

- Accroître l'investissement dans le logement supervisé et le logement de transition<sup>11</sup> ainsi que dans les services connexes offerts pour répondre aux besoins des personnes et des familles

---

<sup>10</sup> Cette section reprend en très grande partie le document produit par le CCG en août 2007, concernant la mise à jour du Plan communautaire et acheminé aux Agences de la santé et des services sociaux. Elle vise à informer tous les partenaires oeuvrant en itinérance dans la région de Montréal, des objectifs et priorités du Canada et du Québec dans le cadre du Programme IPLI 2007-2009

<sup>11</sup> « Logement de transition » s'entend de logements destinés aux personnes en état de quitter un refuge d'urgence pour un lieu de vie plus autonome où, pour une période pouvant généralement aller jusqu'à trois ans, elles sont logées tout en recevant des services destinés à favoriser l'autonomie, notamment l'accès à un logement à long terme et à des mesures de soutien stables. « Logement supervisé » s'entend de logements de longue durée comprenant une forme ou l'autre de service de

sans abri ainsi que des personnes à risque, en facilitant l'application de solutions communautaires intégrées propres à améliorer leurs conditions de vie, à les aider à trouver et conserver un logement sûr, et à bénéficier de mesures de soutien stables;

- Accroître les connaissances sur l'itinérance et améliorer la mesure des résultats en vue de prévenir et de réduire l'itinérance à l'échelle locale, régionale et nationale, en favorisant la collecte de données, la recherche, l'examen et l'évaluation de l'efficacité des interventions, ainsi que la diffusion et l'échange des renseignements;<sup>12</sup>
- Mobiliser plus largement les partenaires dans la lutte contre l'itinérance en renforçant la collaboration entre les ministères fédéraux, entre les différents ordres de gouvernement ainsi qu'avec les secteurs privé et sans but lucratif afin de maximiser les investissements et les liens vers les services sociaux, contribuant ainsi à accroître la viabilité.

#### □ *Objectifs généraux et principes directeurs du Québec*

Le Québec poursuit l'objectif général d'améliorer la santé et le bien-être des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir, et ce, en portant une attention particulière aux conditions de vie qui représentent un facteur déterminant à leur santé et bien-être.

Les orientations visent aussi à faire ressortir l'importance d'une mobilisation des différents acteurs et à dégager une vision partagée du phénomène de même que des actions qui doivent être entreprises pour prévenir et contrer l'itinérance, et ce, dans le respect des particularités et priorités de chacune des régions du Québec. Ainsi, les orientations doivent soutenir la planification des actions à mener aux plans régional et local.

Cinq principes directeurs constituent les assises à partir desquelles s'articulent les priorités d'intervention pour améliorer la situation des personnes itinérantes ou à risque de le devenir ainsi que pour bonifier les services à leur offrir :

1. Toute personne devrait être en mesure de recevoir une réponse satisfaisante à ses besoins de base.
2. L'intervention en itinérance commande des solutions durables.
3. L'intervention en itinérance est une responsabilité collective et partagée.
4. La concertation et le travail intersectoriel sont indispensables pour agir sur le phénomène.
5. L'individu doit être partie prenante des interventions dont il fait l'objet.

#### □ *Priorités du Canada et du Québec dans le cadre du programme IPLI*

Les priorités des gouvernements fédéral et provincial sont harmonisées et couvrent un large éventail de mesures devant permettre de prévenir et réduire l'itinérance. Pour les fins de ce Plan communautaire, les priorités des deux gouvernements ont été regroupées de la façon suivante :

---

soutien subventionné, et destinés à des personnes ne pouvant vivre de façon autonome dans la collectivité pour des raisons d'ordre mental ou physique.

<sup>12</sup> Dans le cadre de l'IPLI, des activités axées sur les connaissances au niveau de collectivités locales peuvent être considérées pour du financement si elles correspondent au secteur d'activités décrit dans la présente Annexe sous la rubrique « Amélioration des services et réseaux de prestation des services de la collectivité ». D'autres aspects du soutien du Canada répondent à d'autres types de besoins en connaissances.

### *1. En matière de prévention :*

Les priorités et mesures sont conçues notamment aux fins de prévenir que les personnes et familles à risque d'itinérance ne se retrouvent sans abri et aussi, de favoriser leur intégration sociale. De façon plus spécifique, les priorités et mesures au regard de la prévention peuvent également se traduire par diverses actions telles :

- Intégrer à travers les différentes approches de prévention, la problématique de l'itinérance.
- Augmenter les mesures visant l'intégration sociale des personnes à risque d'itinérance.
- Offrir les services d'accompagnement et de soutien aux personnes à leur sortie des institutions du réseau de la santé et des services sociaux.
- Sensibiliser la population et certains groupes sociaux au problème de l'itinérance et au rôle qu'ils peuvent jouer face à l'intégration sociale des personnes
- Permettre et renforcer l'exercice de la citoyenneté en favorisant la défense des droits.

### *2. En matière de services adaptés aux besoins des personnes itinérantes : les services d'urgence et l'intégration sociale des personnes en situation d'itinérance*

#### *Les services d'urgence*

Les services d'urgence sont des mesures essentielles répondant aux besoins primaires, critiques et urgents, besoins touchant tant les installations d'urgence (via des activités de construction, de rénovation ou l'exploitation de refuges d'urgence ou autres installations offrant des services d'urgence) que des services essentiels et d'aide urgente offerts en tant que services autonomes à l'extérieur d'une installation d'urgence. Les mesures ou services d'urgence peuvent notamment se traduire par des actions telles :

- Assurer des services d'urgence et de soutien : hébergement d'urgence, soupes populaires, centres de jour, centres de soir, comptoirs vestimentaires.
- Assurer une disponibilité de services 24/7.
- Améliorer l'accompagnement et le soutien des personnes en situation d'urgence.
- Favoriser la mise en place d'approches ou de modèles d'intervention non traditionnels pour agir sur l'urgence.
- Mettre en place des dispositifs de coordination au niveau de l'urgence qui impliquent divers partenaires.
- Établir des protocoles de partenariats pour favoriser l'accessibilité, la continuité et la complémentarité des services.

#### *L'intégration sociale des personnes en situation d'itinérance*

Les mesures relatives à l'intégration sociale doivent permettre d'intensifier le maintien ou le rétablissement du lien social pour favoriser l'intégration sociale des personnes et favoriser la mise en œuvre de solutions de logement stables et à long terme dont des logements de transition, supervisés ou à long terme, et services associés à la stabilité. Les activités visés sont notamment la construction, la rénovation ou l'exploitation de logements de transition supervisés ou autres à long terme, ainsi que l'offre de services associés à la stabilité à plus long terme des personnes. Prioriser des mesures visant l'intégration sociale des personnes en situation d'itinérance consiste également à :

- Favoriser la mise en place d'approches ou de modèles d'intervention non traditionnels pour agir sur l'intégration sociale des personnes en situation d'itinérance.
- Favoriser la mise en place de services de proximité (drop-in, travailleurs de rue, équipes volantes, etc.).
- Augmenter la mise en place de programmes d'intervention qui visent l'insertion sociale.
- Accroître divers types d'hébergement : logement transitoire, logement supervisé, logement permanent avec soutien communautaire.
- Établir des protocoles de partenariats pour favoriser l'accessibilité, la continuité et la complémentarité des services.

### 3. *En matière d'amélioration des connaissances, de la recherche et de la formation en matière d'itinérance*

Ce secteur d'activités a pour objet l'amélioration de la prestation des services de la collectivité pour atteindre de meilleurs résultats pour les sans-abri. Les activités améliorant les services pourraient comprendre la formation des travailleurs de première ligne qui travaillent directement avec les sans-abri et le développement d'outils et de produits offrant une orientation technique. Les activités améliorant les réseaux de prestation des services pourraient comprendre de la planification communautaire, des initiatives de développement des données ou de la recherche locale (p. ex. évaluations des besoins, études de faisabilité, études de cas).

Quant à d'éventuelles activités de renforcement de la capacité des collectivités et de sensibilisation du public, on s'attendra à ce qu'elles visent plus étroitement des résultats tangibles pour les sans-abri si un financement est souhaité dans le cadre de l'IPLI. Les mesures pourraient également se traduire par des activités visant à :

- Améliorer la connaissance et l'analyse des données sur l'itinérance, sur les personnes vivant en situation d'itinérance et sur les facteurs relatifs au phénomène.
- Expérimenter des pratiques novatrices en matière d'itinérance.
- Assurer la formation et le transfert des connaissances pour les intervenants sur le phénomène de l'itinérance.

#### **3.2.1 Objectifs stratégiques pour la prévention et la réduction de l'itinérance pour la région de Montréal**

Des investissements importants ont été consentis dans divers secteurs pour venir en aide aux personnes itinérantes, notamment, en ce qui concerne l'assistance matérielle, l'hébergement-dépannage et la réinsertion, le travail de rue et l'accompagnement, la santé, le logement avec soutien communautaire.

Malgré cela, le phénomène persiste et prend même de l'ampleur. Les mécanismes et les causes multiples conduisant à l'itinérance sont toujours à l'œuvre : rareté du logement salubre et rencontrant leur capacité de payer ainsi que discrimination dans l'accès au marché locatif, toxicomanie, problèmes de santé mentale, marché de l'emploi difficile pour les personnes non qualifiées etc. De plus, on constate une augmentation du nombre de personnes provenant du milieu carcéral qui se présentent dans les refuges ainsi qu'une augmentation des personnes manifestant un comportement violent dans les ressources. Les objectifs stratégiques pour la prévention et la réduction de l'itinérance identifiés par les partenaires en itinérance dans le cadre du Plan d'action intersectoriel sont les suivants :<sup>13</sup>

<sup>13</sup> Comité de liaison en itinérance de Montréal. *Plan d'action intersectoriel en itinérance 2007-2012*. Mai 2007.

- Prévenir les risques de fragilisation de personnes susceptibles de se retrouver à la rue.
- Proposer des voies de sorties pour les personnes en situation d'itinérance.
- Continuer à favoriser des réponses structurantes et à long terme pour contrer le syndrome de la porte tournante, l'instabilité et la marginalisation.
- Renforcer le partenariat entre les établissements du réseau de la santé et des services sociaux et les ressources communautaires en itinérance.
- Assurer un meilleur accès et un suivi plus approprié de cette population au sein du réseau de la santé et des services sociaux.
- Favoriser les mécanismes de concertation et de collaboration avec le Service de police en vue de limiter, lorsque c'est possible, le recours à des mesures de judiciarisation.
- Maintenir des conditions favorisant une cohabitation harmonieuse entre les citoyens.
- Développer et soutenir l'action communautaire auprès des personnes itinérantes.
- Mettre à jour les données et les informations socio-démographiques reliées au profil et aux caractéristiques des personnes itinérantes.

### **3.2.2 Priorités de la région de Montréal pour la période 2007-2009, compte tenu du profil de la collectivité**

Sur la base des objectifs stratégiques retenus et en lien avec les objectifs et priorités des gouvernements du Canada et du Québec, cinq grandes priorités sont retenues par le Comité de liaison itinérance de Montréal:

- L'amélioration des conditions de vie des personnes itinérantes.
- L'accès aux services de santé et aux services sociaux.
- La réduction des problèmes de partage de l'espace public et le renforcement de l'exercice de la citoyenneté.
- La mise à jour des connaissances dans le domaine de l'itinérance.
- Le partenariat entre les réseaux institutionnels et le réseau communautaire qui implique notamment, une consolidation des ressources des divers réseaux.

### **3.3 STRATÉGIE DE RÉALISATION POUR LA RÉGION DE MONTRÉAL**

#### **3.3.1 Résultats, stratégies et mesure de progrès**

##### **□ En matière de prévention**

<b>Objectif 1</b>	<b>Résultats attendus</b>
Offrir des services d'accompagnement et de soutien aux personnes à risque d'itinérance et/ou en situation d'itinérance en vue de prévenir la détérioration de leur situation	↪ Consolider ou développer des activités d'intervention auprès des populations concernées.

<b>Objectif 2</b>	
Favoriser des stratégies de concertation avec les partenaires afin de favoriser l'exercice de la défense des droits	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Consolider ou développer, en concertation avec les partenaires et les personnes concernées, des activités d'accompagnement et de soutien dans l'exercice des droits.</li> <li>↳ Réduire les problèmes de partage de l'espace public</li> </ul>
<p><b>Il est à noter que pour être admissible à l'IPLI, un projet ayant comme objectif la sensibilisation du public ou le renforcement de la capacité des collectivités devra démontrer des répercussions tangibles pour les personnes itinérantes</b></p>	

**En matière de services adaptés aux besoins des personnes itinérantes :**

<b><i>Les services d'urgence</i></b>	
<b>Objectif 1</b>	<b>Résultats attendus</b>
Maintenir des lieux sécuritaires pour combler les besoins de base chaque jour/année à toutes personnes sans-abri.	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Maintenir un nombre suffisant de places en refuge d'urgence à bas seuil, selon l'évaluation des besoins des personnes et des couples, s'il y a lieu (H-F).</li> <li>↳ Consolider ou développer une offre de service en hébergement, centre de jour ou de soir, unités mobiles, travail de rue et de milieu, etc.</li> <li>↳ Renforcer l'accompagnement pour les personnes les plus vulnérables</li> </ul>
<b><i>L'intégration sociale des personnes en situation d'itinérance</i></b>	
<b>Objectif 1</b>	<b>Résultats attendus</b>
Favoriser et soutenir la réinsertion sociale	↳ Consolider ou développer des services d'accompagnement favorisant la réinsertion sociale
<b>Objectif 2</b>	
Améliorer l'offre d'unités de logements sociaux avec soutien communautaire.	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Développer des projets d'habitation</li> <li>↳ Assurer le financement du soutien communautaire en logement social dans les nouveaux projets ciblés et dans ceux existants.</li> </ul>
<b>Objectif 3</b>	
Favoriser le maintien de maisons de chambres privées ou publiques et assurer des conditions de logement adéquates aux locataires.	↳ Maintenir de la vocation des maisons de chambres, la socialisation et l'application du code du logement pour les personnes en situation ou à risque d'itinérance
<b>Objectif 4</b>	
Améliorer l'accès à un centre de jour à la population itinérante masculine.	↳ Identifier un/des projets offrant les services requis, incluant les services d'accompagnement, pour un centre de jour, comme alternative à la rue, aux personnes de plus de 30 ans.

**En matière d'amélioration des connaissances, de la recherche et de la formation en matière d'itinérance**

<b>Objectif 1</b>	<b>Résultats attendus</b>
Avoir une meilleure connaissance de la population itinérante sur le territoire et des pratiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Développer un projet de recherche permettant d'obtenir une meilleure lecture de l'information sur les personnes itinérantes ou à risque de le devenir.</li> <li>↳ Avoir un portrait à jour.</li> <li>↳ Développer un projet de recherche permettant d'améliorer les connaissances au regard des meilleures pratiques</li> </ul>
<b>Objectif 2</b>	<b>Résultat attendu</b>
Assurer une formation adéquate aux intervenants communautaires et institutionnels s'adressant à cette population.	↳ Développer et dispenser des programmes de formation

**3.3.2 Contributions prévues**

Le budget total de l'IPLI pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2009, pour la région de Montréal est de 15 735 408\$. Le Plan communautaire de Montréal doit établir les investissements équivalents existants provenant d'autres sources que celle du gouvernement fédéral pour cette période de deux ans.

Voici un estimé non exhaustif, tous budgets confondus, des sommes accordées à des organismes communautaires desservant la population itinérante de Montréal, exclusivement ou partiellement, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2006 au 31 mars 2007.

*Programme de soutien aux organismes communautaires de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal selon les clientèles : Année financière 2006-2007*

1) Organismes dont la mission est dédiée spécifiquement à la population itinérante	3 638 355 \$
2) Organismes dont la mission peut desservir la population itinérante <sup>14</sup>	47 216 105 \$
<b>TOTAL</b>	<b>50 854 460 \$</b>

<sup>14</sup> Cette catégorie réfère à la nomenclature des organismes communautaires recevant un financement dans le cadre du PSOC. Il est à noter qu'un grand nombre d'organismes (plus de 60) sont inscrits dans une catégorie autre que celle-ci mais ils effectuent une intervention importante auprès de la population en situation d'itinérance.

Détail des catégories d'organismes (année financière 2006-2007)

<b>1) Organismes dont la mission est dédiée spécifiquement à la Population itinérante</b>	
- Ressources de dépannage pour clientèle en difficulté	3 638 355 \$
<b>2) Organismes dont la mission peut desservir la population itinérante</b>	
- Centres de femmes	3 711 035 \$
- Maisons d'hébergement pour jeunes en difficulté	4 095 539 \$
- Maisons d'hébergement pour femmes violentées ou en difficulté	12 323 716 \$
- Personnes démunies	1 482 643 \$
- Santé mentale	22 311 639 \$
- VIH-Sida	3 109 550 \$
- Alcoolisme / toxicomanie et autres dépendances	181 983 \$
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>47 216 105 \$</b>

- Autres budgets en itinérance à Montréal pour des établissements de santé qui offrent des services directs aux itinérants à partir du budget global estimé pour ce programme en 2006-2007*

- Centre Dollard-Cormier *	1 310 712 \$
- CLSC des Faubourgs (Équipe itinérance et UPS) *	754 355 \$
- UHRESS-CHUM : unité mobile VIH-Sida	474 000 \$
<b>TOTAL</b>	<b>2 539 067\$</b>

\*Les sommes inscrites réfèrent aux budgets 2003-2004 des établissements

- Budget de la Ville de Montréal pour l'itinérance 2006-2007*

- Ville de Montréal	833 000 \$
<i>N.B. : Ce montant n'inclut pas les coûts d'immobilisation ou autres financements ad hoc</i>	
<b>TOTAL</b>	<b>833 000 \$</b>

## Sommaire des budgets

<b>Budget de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal</b> <sup>15</sup>	<b>50 854 460 \$</b>
<b>Autres budgets – établissements de santé</b>	<b>2 539 067 \$</b>
<b>Budget de la Ville de Montréal</b>	<b>833 000 \$</b>
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>54 226 527\$</b>

Il est à noter qu'aucun budget des fondations privées, religieuses et autres, de même qu'aucun budget d'autres sources que le MSSS, ni d'aucune activité d'autofinancement n'ont été comptabilisés dans cet exercice. Les documents internes qui ont servi pour ces calculs sont disponibles pour consultation : Programme de soutien aux organismes communautaires, exercice financier 2003-2004 ainsi que les budgets des établissements impliqués.

### 3.4 VIABILITÉ À LONG TERME

La non récurrence du programme invite l'Agence de la santé et des services sociaux à se préoccuper, dès à présent, d'une certaine responsabilité à l'égard des suites à donner quant aux besoins réels non répondus. La non récurrence du programme invite aussi les groupes à se préoccuper, dès à présent, de la continuité de leur projet en lien avec d'autres programmes de financement. Chaque porteur de projet devra définir clairement la façon dont il entend gérer cette question.

Aux fins d'application du programme, trois scénarios sont retenus pour la réalisation de projets, soient :

- Qui se déroulent et viennent à terme à la fin du programme.
- Qui se déroulent, viennent à terme et sont repris par d'autres partenaires pour les suites à donner ainsi que le financement.
- Qui se déroulent et se projettent sur du long terme et qui développent dès le début des stratégies pour assurer le financement à long terme.

**Quel que soit le scénario, cette question doit faire l'objet d'une attention particulière afin d'éviter les effets pervers d'un tel programme (ex : mise à pied) et assurer la viabilité de services à long terme, lorsque requis.**

### 3.5 PROCESSUS COMMUNAUTAIRES

#### 3.5.1 Moyens d'action et capacités

En mars 1990, le MSSS et la Ville de Montréal convenaient d'un programme conjoint pour les personnes itinérantes de Montréal. Lors de la fermeture de «Dernier Recours» en juillet 1991, ces deux parties s'assurent de continuer à desservir cette clientèle. Pour ce faire, un ensemble de mesures sont mises de l'avant en collaboration avec les différents acteurs dans le domaine de l'itinérance.

<sup>15</sup> Cette catégorie réfère à la nomenclature des organismes communautaires recevant un financement dans le cadre du PSOC. Il est à noter qu'un grand nombre d'organismes (plus de 60) sont inscrits dans une catégorie autre que celle-ci mais ils effectuent une intervention importante auprès de la population en situation d'itinérance.

En 1994, ce mandat est confié à la Régie régionale de Montréal qui s'entend avec la Ville de Montréal quant aux mesures à poursuivre et celles devant être mises en place. En 1998, la Régie régionale adopte dans le cadre de son *Plan d'amélioration des services de santé et des services sociaux*, une mesure visant particulièrement les personnes itinérantes : *Améliorer l'intégration des actions visant les personnes itinérantes dans les continuums de services : santé physique, santé mentale, déficience intellectuelle, alcoolisme, toxicomanie, SIDA et assurer l'accès aux services* (mesure 3.6.4). À cette occasion, la Régie régionale confirme le mandat du Comité de liaison en itinérance coordonné conjointement par la Régie régionale de Montréal, le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal et la Ville de Montréal. Par le fait même, elle reconnaît l'importance du rôle de planification et de coordination de ce Comité conjoint au regard de la problématique de l'itinérance.

### **3.5.2 Planification 2007-2009**

Le Comité des partenaires, issu du Comité de liaison en itinérance, a contribué à l'élaboration du nouveau plan communautaire, lequel sera soumis au Comité de liaison en itinérance. Le plan communautaire 2007-2009 s'inscrit dans la continuité de celui de 2003-2006. La composition du Comité des partenaires répond à l'objectif de rallier l'ensemble des partenaires majeurs concernés par le dossier de l'itinérance et de les impliquer dans le suivi du programme IPLI.

#### *Composition du Comité des partenaires*

- Cinq représentants du RAPSIM
- Un représentant des Auberges du cœur
- Un représentant de la Ville de Montréal
- Deux représentants du milieu communautaire, non-membres du RAPSIM : Old Brewery Mission et le Bon Dieu dans la rue
- Un représentant du CLSC des Faubourgs
- Un représentant du Centre Dollard-Cormier
- Deux représentants de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal
- Un représentant du gouvernement fédéral

#### *Comité d'analyse des projets*

Le Comité des partenaires propose de maintenir la composition du Comité d'analyse des projets, telle que constituée lors de la première invitation. Son mandat demeure celui de valider les projets au regard du programme et de recommander leur financement à l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal. L'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal acheminera ses recommandations au Comité conjoint de gestion (CCG).

Le Comité d'analyse des projets sera composé :

- D'un représentant de la Ville de Montréal
- De deux représentants du milieu communautaire dont un représentant extérieur au RAPSIM, à leur choix et non-candidat au programme, et un représentant du RAPSIM comme observateur
- Un représentant des établissements nommé par l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal
- De la coordonnatrice du programme IPAC pour l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal

□ *La stratégie d'évaluation et le suivi du plan communautaire*

*Coordination et suivi*

Durant toute la période de réalisation du programme IPLI, la coordonnatrice du programme à l'Agence de la santé et des services sociaux assurera un lien étroit entre les différents acteurs. Elle verra à assurer un suivi auprès des promoteurs et auprès du Comité des partenaires ainsi qu'à coordonner les rapports d'étapes qui seront présentés au Comité de liaison en itinérance, selon des modalités à définir.

*Évaluation*

Il va de soi que les projets proposés devront inclure des modalités et des outils permettant d'évaluer le parcours des projets à certaines étapes ainsi que les résultats qui en découlent. La nature même du programme (non récurrence annoncée) impose de bien mettre en évidence les conclusions des projets afin d'en dégager les perspectives pour en assurer leur viabilité.

Toutefois, une évaluation du programme dans son ensemble devra être effectuée afin d'en mesurer l'impact. Une activité sera déterminée à cet effet en cours d'exercice. Il importe de souligner que l'Agence de la santé et des services sociaux ne dispose ni de la responsabilité ni d'informations suffisantes lui permettant de faire une évaluation des résultats des projets. La communication des résultats des projets demeure la responsabilité des instances fédérales.

□ *La stratégie de communication du plan communautaire et de l'appel des projets*

Dès l'approbation du Plan communautaire par le Comité conjoint de gestion, l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal transmettra par courrier postal et par courrier électronique, une invitation à toutes les ressources impliquées en itinérance afin de susciter leur participation au programme. Tous les documents nécessaires à l'appel d'offre seront disponibles sur le site internet de l'Agence de Montréal. L'invitation contiendra la référence du site internet de l'Agence pour obtenir les documents. L'Agence indiquera également les références pour obtenir, sur demande, copie papier des documents.

## RÉFÉRENCES

---

- ***Plan d'action intersectoriel en itinérance.*** Comité de liaison en itinérance. Montréal. Mai 2007.
- ***Plan communautaire, Entente concernant l'Initiative de partenariats en action communautaire pour les services aux sans-abri*** – par la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre, *Juillet 2001*
- ***Rapport Enquête auprès de la clientèle des ressources pour personnes itinérantes des régions de Montréal-Centre et de Québec*** – par l'Institut de la statistique du Québec 1998-1999 (volume 1)
- ***Document synthèse Itinérance : des réflexions autour des enjeux actuels*** – par Danielle Laberge, Shirley Roy et Marielle Rozier (Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale - UQAM) *26 avril 2001*
- ***Dénombrement de la clientèle itinérante dans les centres d'hébergement, les soupes populaires et les centres de jour des villes de Montréal et de Québec 1996-97*** – par Louise Fournier, Ph.D., Serge Chevalier, M.Sc., Micheline Ostoj, M.Sc., Malijaï Caulet (collaboration spéciale), Robert Courtemanche et Nathalie Plante (collaboration du Bureau de la Statistique du Québec) Santé Québec, *20 novembre 1998*
- ***Évaluation du logement social avec support communautaire à la Fédération des OSBL d'Habitation de Montréal (FOHM)*** – par Christian Jetté, Luc Thériault, Réjean Mathieu et Yves Vaillancourt (LAREPPS - Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales) Rapport final, *février 1998*
- ***Sommaire : Le défi de l'accès, Plan d'amélioration des services de santé et des services sociaux 1998-2002*** – par la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal, *2003*



**Agence de la santé  
et des services sociaux  
de Montréal**

**Québec** 